

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 18 SEPTEMBRE 2008**

L'an deux mille huit, le jeudi 18 septembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de CREPY-EN-VALOIS, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures et fait l'appel.

**Etaient présents :**

M. Arnaud FOUBERT, M. Bruno FORTIER, Mme Réjane ESTIER, M. Jean-Luc SALMON, Mme Sophie CLAUS, M. Michel ETIENNE, Mme Dominique FAIVRE, Mme Françoise MICHOT, Mme Josy TORLET, M. Pierre PRADDAUDE, M. Gérard BELLEMERE, Mme Mireille MONTREUIL, M. Francis LEFEVRE, Mme Françoise LUZZI, Mme Anne LLAGONNE, Mme Francine BARDOULA, M. Arnaud GIRAUDON, Mme Tonia VIVIEN, M. Yannick BREAVOINE, Mme Christine HOFFMANN, Mme Claire-Marie LA SADE, Mme Florence HARMANT, M. Jean-Yves HELARY, M. Jérôme FURET, M. Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Mme Anke MEUNIER, M. Jacques ZAJDA, M. Ludwig FOSSE.  
Mme Laure DE BOULOIS, présente après le point 1 et Mme Françoise DE CAEZEMAEKER, présente après le point 2, toutes deux installées par délibération.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Chantal DELAPLACE (pouvoir à Monsieur SALMON), M. Saïd YBNEDAHBY (pouvoir à Mme MONTREUIL).

**Absent :**

M. Gautier JEANNOT

Mme Sophie CLAUS est désignée comme secrétaire de séance.

*Monsieur le Maire annonce les derniers évènements depuis le dernier conseil municipal :*

**NAISSANCES :**

Juline CHAUSSIER, née le 02 septembre 2008, fille de Laurent CHAUSSIER, employé aux espaces verts.

**MARIAGES :**

- Gilles MARIVAL, gardien de la salle Bernard KINDRAICH, avec Audrey DENIAU, le 19 juillet 2008.

**DECES :**

Monsieur Daniel BOUDSOCQ, le 1<sup>er</sup> août 2008 : conseiller municipal de 1971 à 1977 et Adjoint aux Travaux de 1977 à 1983.

**Arrivée de Jérôme PIN, directeur général des services**

**APPROBATIONS :**

- Compte rendu des délibérations du 13 juin 2008
- Compte rendu des débats des 04 et 25 avril 2008 (transmis par mail aux conseillers municipaux)

**L'ordre du jour est ensuite abordé.**

#### **AFFAIRES GENERALES**

- 1) Installation d'une nouvelle conseillère municipale : Madame Laure DE BOULOIS
- 2) Installation d'une nouvelle conseillère municipale : Françoise DAMART DE CAEZEMAEKER
- 3) Composition des commissions municipales permanentes : adjonction de membres nouvellement installés
- 4) Désignation du délégué pour le centre aéré (remplacement de M. Poirier)
- 5) Désignation de délégués pour la mission locale
- 6) Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

#### **AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL**

- 7) Modification du tableau des emplois – Création et suppression de postes

#### **AFFAIRES FINANCIERES**

- 8) Budget ville : décision modificative
- 9) Imputation de dépenses en investissement
- 10) Mises en non valeur
- 11) Remboursement de frais
- 12) Demande de subventions : plan de déplacement urbain

#### **AFFAIRES RELATIVES A L'URBANISME**

- 13) Vente de terrain en Zone Industrielle à la SCI de la MAUGERIE
- 14) Vente de terrain en Zone Industrielle à la Société PARIS NORD
- 15) Demande de subvention DRAC pour l'étude de la ZPPAUP et du secteur sauvegardé

#### **AFFAIRES TECHNIQUES**

- 16) Eclairage du stade – Avenant au marché ETDE

#### **LISTE DES DECISIONS DU MAIRE**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**Rapporteur : M. le Maire**

JP/CB

### **1. INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE : MADAME LAURE DE BOULOIS**

Vu l'article L 270 du Code Electoral qui précise que «le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »,

Vu la démission des sept premiers conseillers élus de la liste « S'ENGAGER ET TENIR »,

Vu les délibérations n° 1, 2 et 3 en date du 25 avril 2008 relatives aux installations de Madame Anke MEUNIER (8<sup>ème</sup> de liste), Monsieur ZAJDA (9<sup>ème</sup> de liste) et Monsieur Xavier PARRILLA-ETCHART (13<sup>ème</sup> de liste, les 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> ayant refusé de siéger),

Vu la délibération n°1 en date du 13 juin 2008 relative à l'installation de Monsieur Ludwig FOSSE (15<sup>ème</sup> de liste, le 14<sup>ème</sup> ayant refusé de siéger),

Vu la démission de Monsieur Xavier PARRILLA ETCHART en date du 27 mai 2008,

Le siège vacant a été proposé à Madame Laure DE BOULOIS, 16<sup>ème</sup> sur la liste susmentionnée. Son acceptation écrite a été reçue le 11 juin 2008 en mairie.

Monsieur le Maire déclare donc Madame Laure DE BOULOIS installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale et l'invite à prendre place au sein de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris acte, accueille ce nouveau membre.

**Rapporteur : M. le Maire**

JP/CB

## **2. INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE : MADAME FRANCOISE DAMART DE CAEZEMAEKER**

Vu l'article L 270 du Code Electoral qui précise que «le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »,

Vu la démission de Monsieur Yohann POIRIER, en date du 15 juin 2008,

Vu la proposition faite au suivant de liste, soit à Madame Françoise DAMART DE CAEZEMAEKER, vingt quatrième sur la liste « ENSEMBLE POUR CREPY », pour le remplacement du siège vacant,

Vu son acceptation écrite reçue le 2 juillet 2008 en mairie.

Monsieur le Maire déclare donc Madame Françoise DAMART DE CAEZEMAEKER, installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale et l'invite à prendre place au sein de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris acte, accueille ce nouveau membre.

**Rapporteur : M. le Maire**

JP/CB

## **3. COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES : ADJONCTION DE MEMBRES NOUVELLEMENT INSTALLES**

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions de formation des commissions municipales chargées d'étudier et instruire les questions soumises ultérieurement au Conseil,

Vu la délibération en date du samedi 29 mars 2008 relative à la création des commissions permanentes,

Vu la lettre de démission du Conseil Municipal de M. Yohann POIRIER, reçue le 15 juin 2008,

Vu la délibération de ce jour relative à l'installation de Mme Françoise DAMART DE CAEZEMAEKER, de la liste « Ensemble pour Crépy »,

Vu la lettre de démission du Conseil Municipal de M. Xavier PARRILLA-ETCHART, reçue le 2 juin 2008,

Vu la délibération de ce jour relative à l'installation de Mme Laure DE BOULOIS, de la liste « S'engager et tenir »,

Afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein du Conseil Municipal, et compte tenu du nombre de sièges restant à pourvoir au sein des différentes commissions,

Il est proposé au conseil municipal :

- de procéder à des modifications dans les commissions suivantes :
  - ♦ « Emploi, solidarité, handicap (CCAS) » Mme Françoise DE CAEZEMAEKER, à la place de M. Michel ETIENNE.
  - « Enfance, Affaires scolaires, services à la population », ajout de M. Yannick BREAVOINE
  - ♦ « Anciens, logement social » Mme Françoise DE CAEZEMAEKER, à la place de Mme Sophie CLAUS.
  - ♦ « Développement durable, environnement, parcs et jardins » Mme Françoise DE CAEZEMAEKER qui remplace M. Yohann POIRIER.
- de désigner, sur proposition de la liste « S'engager et tenir », Mme DE BOULOIS dans les commissions suivantes :
  - ♦ « Développement durable, environnement, parcs et jardins »
  - ♦ « Culture, communication, vie associative »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 31 voix pour et une abstention, les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : M. le Maire**

JP/CB

#### **4. DESIGNATION D'UN TITULAIRE POUR LE CENTRE AERE**

Vu la délibération en date du 29 mars 2008 portant désignation des délégués du Conseil Municipal dans les organismes extérieurs, et notamment la désignation de M. Yohann POIRIER pour le centre aéré, association « Les Gosses de Crépy ».

Vu la lettre de démission du Conseil Municipal de M. Yohann POIRIER, reçue en mairie le 15 juin 2008,

Considérant qu'il convient de pourvoir ce siège vacant de représentant du Conseil municipal au centre aéré,

Il est proposé la candidature de Sophie CLAUS, en tant que titulaire et Arnaud GIRAUDON, en tant que suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 31 voix pour et une abstention, les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : M. le Maire**

JP/CB

#### **5. DESIGNATION DE DELEGUES POUR LA MISSION LOCALE**

Vu la demande de la Mission locale de Crépy-en-Valois, par courrier en date du 23 juillet 2008, en vue de la désignation de deux représentants du conseil municipal au sein du bureau de cette structure,

Considérant qu'il convient de désigner ces représentants du Conseil Municipal pour la Mission locale,

Il est proposé les candidatures de Bruno FORTIER et Gérard BELLEMERE.

M. Jérôme FURET propose pour sa liste « Crépy Autrement », la candidature de Mme Christine HOFFMANN.

Il est alors procédé au vote à bulletin secret, de manière nominative.

Les deux nouvelles élues, Mme Laure DE BOULOIS et Mme Françoise DE CAEZEMAEKER sont désignées comme scrutatrices.

Bruno FORTIER : 30 voix

Gérard BELLEMERE : 22 voix

Christine HOFFMANN : 11 voix

+ 1 bulletin blanc

Bruno FORTIER et Gérard BELLEMERE sont élus à la majorité, délégués pour la mission locale.

**Rapporteur : M. Michel ETIENNE**

JP/CB

## **6. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur (disponible au secrétariat de la direction générale).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : Michel ETIENNE**

JP/CB

## **7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant le départ par mutation de la responsable du Service Comptabilité,

Considérant le recrutement, pour occuper les fonctions de Directeur des Ressources, d'un attaché territorial par voie de mutation à compter du 13 octobre 2008 ;

Considérant la réussite d'un agent de la mairie au concours externe d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, et son inscription sur la liste d'aptitude, permettant sa nomination sur ce nouveau grade.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

La création de :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet, à compter du 13 octobre 2008
- 1 poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008

La suppression de :

- 1 poste de rédacteur chef à effet du 13 octobre 2008
- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2008

La dépense correspondante est inscrite au budget communal, chapitre 012, article 64111.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : M. le Maire**

JP/LC/CB

## **8 - BUDGET GENERAL DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif de l'exercice, après examen des crédits budgétaires avec les différents responsables de service, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à des ajustements de crédits.

Tel est l'objet de la présente décision modificative.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer les virements suivants :

**En dépenses de fonctionnement :**

En diminution :

65-20-6556	« Indemnités logement instituteurs»	-2 000,00
65-823-65741	« Cotisations autres organismes » Espaces verts	- 200,00
66-01-66111	« Intérêts des emprunts »	- 5 000,00
67-01-673	« Titres annulés»	- 6 100,00
		<b>- 13 300,00</b>

En augmentation :

011-4119-60612	« Energie-Electricité» Salle judo	3 000,00
011-412-60612	« Energie-Electricité» Stades	4 000,00
011-816-60612	« Energie-Electricité» Tous bâtiments	59 000,00
011-0203-60613	« Chauffage » Tous bâtiments	14 300,00
011-0204-60613	« Chauffage » Ateliers Municipaux	4 000,00
011-20-60613	« Chauffage » Ecoles	20 000,00
011-2512-60613	« Chauffage » Restaurant Geresmes	5 000,00
011-331-60613	« Chauffage » Maison de Quartier	2 000,00
011-41110-60613	« Chauffage » Salle de musculation	1 500,00
011-4112-60613	« Chauffage » Salle Cruyppenninck	8 000,00
011-4114-60613	« Chauffage » Salle G. de Nerval	4 000,00
011-4117-60613	« Chauffage » Salle M.Quentin	3 200,00
011-4118-60612	« Chauffage » Gymnase Ramon	4 000,00
011-412-60613	« Chauffage » Stades	4 000,00
011-8231-60613	« Chauffage » Serres	10 000,00
011-020-6184	« Versement organismes de formation »	2 600,00
011-020-6227	« Frais d'actes et de contentieux » Iris	53 000,00
011-212-6228	« Divers » Etudes surveillées	5 900,00
012-322-6215	« Autre personnel extérieur affecté par collectivité » Musée	400,00
012-020-64131	« Rémunération principale non titulaire » Administration Générale	19 000,00
012-20-64131	« Rémunération principale non titulaire » Ecoles	22 000,00
012-8231-64131	« Rémunération principale non titulaire » Serres	10 000,00
012-020-64138	« Autres indemnités personnel non titulaire » Administration Générale	9 000,00
012-251-64138	« Autres indemnités personnel non titulaire » Restaurants scolaires	3 700,00
012-413-64138	« Autres indemnités personnel non titulaire » Piscine	1 800,00
012-20-6451	« Cotisations à l'URSSAF » Ecoles	3 000,00
012-20-6336	« Cotisations CGFPT et CNFPT » Ecoles	300,00
012-20-6454	« Cotisations ASSEDIC » Ecoles	700,00
012-2124-6453	« Cotisations caisses de retraite » Ecole primaire Cocteau	400,00
012-020-6455	« Cotisations assurance du personnel »	200,00
		<b>+ 278 000,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 264 700,00</b>

**En recettes de fonctionnement :**En augmentation :

73-01-7311	«Contributions directes»	103 050,00
74-01-7411	«Dotation forfaitaire»	56 170,00
74-01-74123	« Dotation solidarité urbaine »	69 160,00
74-01-74127	« Dotation nationale de péréquation »	36 320,00
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 264 700,00</b>

**En dépenses d'investissement :**En diminution :

23-020-2318 opération 500	« Autres immobilisations »Administration générale	- 20 930,00
21-822-21578 opération 506	« Autre matériel et outillage » Voirie	- 41 000,00
20-0203-2031opération 612	« Frais d'études » Salles multi-fonctions	- 41 000,00
23-822-2315 opération 621	« Travaux de voirie » Rue C.de Gaulle	- 26 000,00
23-822-2315 opération 627	« Travaux de voirie » Place de la République	-25 000,00
23-0203-2313 opération 628	« Construction » Salle Kennedy	- 250 000,00
		<b>- 403 930,00</b>

En augmentation :

16--01-1641 HCO	« Remboursement capital emprunts »	3 200,00
23-412-2315 opération 524	« Installations, matériel et outillage » Eclairage stade	10 770,00
20-322-2031 opération 531	« Frais d'études » Musée	28 000,00
23-4221-2313 opération 570	« Construction » Honoraires architecte MJC	15 200,00
23-41113-2313 opération 583	« Construction » Tennis couvert	26 000,00
23-822-2315 opération 604	« Travaux de voirie » Rue des Erables	6 620,00
23-822-2315 opération 622	« Travaux de voirie » Rue Lavoisier	26 000,00
23-822-2315 opération 624	« Travaux de voirie » Avenue du Parc	24 000,00
23-822-2315 opération 625	« Travaux de voirie » Rue H. Clair	42 000,00
23-822-2315 opération 626	« Travaux de voirie » Chemin de la Terrière	20 810,00
20-824-2031 opération 629	« Frais d'études » Centre Crépy secteur sauvegardé	100 000,00
23-822-2313 opération 630	« Travaux de voirie » Rue Ratisbonne	86 120,00
041-01-20441 HCO	« Subvention d'équipement aux pers. droit public » Cession terrain centre aquatique	40 320,00
		<b>+ 429 040,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 25 110,00</b>

**En recettes d'investissement :**En diminution :

13-01-1342—HCO	« Amendes de police»	- 4 950,00
13-822-1325 opération 604	« Subvention équipt groupé collectivités » Participation CCPV Rue des Erables	- 190 000,00
		<b>- 194 950,00</b>

En augmentation :

13-2125-1341 opération 504	« DGE » Travaux écoles Malraux et Cocteau	40 000,00
13-0203-1323 opération 533	« Subvention Département » Maison Enfance	39 740,00
13-822-1346 opération 608	« Participations voiries & réseaux » Quartier des Fleurs	100 000,00
041-822-2111 HCO	« Terrains » Sortie patrimoine terrain centre aquatique	40 320,00
		<b>+ 220 060,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 25 110,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, par 6 contre, 4 abstentions et 22 pour, les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : Mme FAIVRE**

LC/CB

#### **9 – IMPUTATION DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Considérant l'achat par la Commune de végétaux destinés à l'aménagement des espaces verts de la ville,

Considérant que le prix unitaire des articles n'excédant pas 500 € TTC, ceux-ci relèvent, selon la nomenclature comptable, des dépenses de fonctionnement,

Considérant cependant que la durée d'utilisation des articles figurant sur le tableau ci-dessous est supérieure à une année et que, de ce fait, ils peuvent être considérés comme des investissements,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'imputer en section d'investissement les dépenses suivantes :

Pépinières MAILLARD « Plantations » 21-823-2121 op 515	Arbustes pour les espaces verts	171,89 € TTC
LES JARDINS DE L'OISE « Plantations » 21-823-2121 op 515	Rosiers arbustifs pour les espaces verts	965,54 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : M. le Maire**

LC/CB

#### **10 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES IRRECOUVRABLES**

Vu la requête de M. le Receveur Municipal émise auprès de M. le Maire de passer des titres irrécouvrables en non-valeur, pour un montant total de 1.039,63 €,

Considérant que ces titres, émis de 2001 à 2007, concernent principalement la facturation aux familles de repas au restaurant scolaire et d'études surveillées,

Considérant d'une part, que les poursuites effectuées par le Trésor public sont restées sans effet, et d'autre part que le montant relativement bas de certaines sommes ne permettait pas de poursuites,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à porter ces recettes en créances irrécouvrables pour un montant total de 1.039,63 € au compte 65-01-654 « Pertes sur créances irrécouvrables ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : Bruno FORTIER**

LC/CB

#### **11 - REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Le 31 juillet 2008, une cérémonie de commémoration en hommage aux enfants a eu lieu à Beaune.

Considérant que le nombre de participants ne nécessitait pas, cette année, l'affrètement d'un autocar, les deux minibus de la Ville ont été utilisés.

Les frais d'autoroute de 119,20 € et de carburant de 195,53 € occasionnés pour ce déplacement, ont été avancés par Mme Marie-Andrée MARTIN, présidente de l'association des parents des victimes de l'accident de BEAUNE.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

- de rembourser à Mme MARTIN la somme de 344,73 €
- de porter cette dépense au compte 011-024-6228.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : Sophie CLAUS**

JP/CB

#### **12 - ETUDE POUR UN PLAN GLOBAL DE DEPLACEMENT DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Vu les orientations de développement arrêtées dans le PLU, adopté par le Conseil Municipal en début d'année 2008, en applications desquelles les projets d'aménagement et de développement de la ville doivent être abordés avec une attention particulière à la problématique des déplacements.

Considérant que les objectifs poursuivis consistent à renforcer l'offre en matière de transports collectifs, améliorer l'accessibilité, développer les liaisons douces et améliorer les conditions de circulation des piétons,

La Ville de Crépy-en-Valois entend mener une réflexion globale et multi-modale sur les déplacements intra-muros, et ceux vers et depuis les communes limitrophes, en favorisant les transports en commun et les voies douces dans le cadre d'un développement durable, afin d'inscrire son action dans une politique globale de déplacement.

Dans cette perspective, il convient de réaliser une étude prenant en compte l'ensemble des populations concernées (usagers SNCF se rendant sur leur lieu de travail, entreprises crépynois, personnes à mobilité réduite, usagers des différents services publics notamment de l'emploi, écoliers, collégiens, lycéens, consommateurs, visiteurs, touristes), ainsi que les programmes d'aménagement en projet qui pourront exercer une influence substantielle sur les déplacements à l'échelle de la ville.

Le cahier des charges de cette étude, en cours d'élaboration en concertation avec l'ADEME et le SMTCO, comprendra :

- un état des lieux et une analyse des services de transport actuellement offerts
- la définition d'un périmètre géographique d'action pertinent,
- des propositions de renforcement de l'offre de service en matière de transport collectif urbain,
- des actions à mettre en place pour une meilleure attractivité de ces derniers et un meilleur respect de l'environnement.

Cette étude aboutira enfin à la proposition de scénarios chiffrés pour :

- favoriser les déplacements et mieux organiser le stationnement,
- renforcer les liaisons entre les différents quartiers de la ville,
- mieux prendre en compte le déplacement des personnes à mobilité réduite,
- optimiser l'accès aux bassins d'emploi, et aux structures périphériques,
- améliorer les qualités et le cadre de vie en limitant les émissions polluantes, et diminuant les nuisances sonores,
- répondre aux exigences nationales de diminution de la consommation d'énergie, et lutter pour le développement durable,

L'étude sera suivie par un comité de pilotage associant les partenaires institutionnels, les élus et les services municipaux, et associera également les habitants à la démarche.

Le coût de l'étude est estimé à 70.000 € TTC.

Ce type d'étude est éligible à une subvention du Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO) et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), qui peuvent tous deux intervenir à hauteur de 50 % de la dépense, la subvention totale ne pouvant excéder 80 % du coût de l'étude.

Les crédits nécessaires au financement pour 2008 de l'étude sont prévus au budget principal de l'exercice en cours, au compte 20-0204-2031-opération 502

Dans ces conditions, le rapporteur propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le lancement de l'étude susvisée,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions mobilisables sur ce type de programme, et notamment auprès de l'ADEME, pour un montant maximum de 50 % de la dépense et auprès du SMTCO, également pour un maximum de 50 % de la dépense,
- autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toute convention et document annexe relatifs à cette étude dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : Réjane ESTIER**

RE/JP/CB

**13 - ZONE INDUSTRIELLE  
VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI DE LA MAUGERIE**

Vu l'engagement signé le 18 août 2008 par Monsieur Didier BELLIOT, gérant de la «SCI de la Maugerie» ayant son siège à SEVRAN (93270), 10 avenue Hoche, d'acquérir une parcelle de terrain située à CREPY-EN-VALOIS, rue Blaise Pascal, d'une contenance approximative de 1.757 m<sup>2</sup> cadastrée section ZH n° 47partie, formant le lot n° 103 du lotissement n° 6 de la zone industrielle,

Vu l'estimation des Domaines en date du 31 janvier 2008,

Considérant que ce terrain en cours de viabilisation est disponible et peut être vendu à la SCI de la Maugerie afin que celle-ci édifie des locaux traiteurs pour l'élaboration de repas froids et chauds ainsi qu'une chaîne de lavage et de stockage du mobilier et matériel,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal de bien vouloir

- décider la vente à la « SCI de la Maugerie » (ou toute autre personne physique ou morale qu'il lui plaira de substituer) d'une parcelle de terrain désignée ci-dessus, sise rue Blaise Pascal, formant le lot n° 103 du lotissement n° 6 de la zone indiquée (plan consultable au secrétariat de la direction générale des services).

- dire que la vente aura lieu moyennant un prix principal calculé sur la base de 20 € HT le mètre carré auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA au taux en vigueur, ledit prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique,

- charger pour la ville de CREPY-EN-VALOIS, Maîtres MALDERET, COLAS et FLEURY BOYER, notaires à CREPY-EN-VALOIS, de la rédaction de l'acte,

- préciser que les frais de géomètre, les frais d'acte notarié et tous autres frais afférents à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur,

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer l'acte à intervenir et l'ensemble des pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire, notamment les pièces de lotissement,

- dire que la recette sera inscrite au compte 7015 « Ventes de terrains » du budget de la zone industrielle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 31 voix pour et une abstention, les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : Réjane ESTIER**

RE/JP/CB

**14 – ZONE INDUSTRIELLE  
VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIETE PARIS NORD**

La société SCI PARIS NORD, sise Zone Industrielle de Phalsbourg, 57 370 PHALSBOURG envisage d'acquérir 3003 m<sup>2</sup> de terrain sur la commune de Crépy-en-Valois, lieudit « Les Mitants de St Germain », en vue de l'agrandissement de la plate forme FM Logistique, située rue du Bois de Tillet à Crépy-en-Valois.

Ces 3003 m<sup>2</sup> ne seront pas construits mais serviront à agrandir le périmètre de sécurité.

Vu la demande de la société SCI PARIS NORD pour l'acquisition des parcelles suivantes, cadastrée (plan consultable au secrétariat de la direction générale des services):

- ZH 258 pour 791 m<sup>2</sup>
- ZH 263 pour 1 881 m<sup>2</sup>
- ZH 265 pour 331 m<sup>2</sup>

Vu le permis de construire déposé le 28 septembre 2007,

Vu l'estimation des Domaines du 9 novembre 2007,

Considérant que, du fait de l'agrandissement projeté, ladite société prévoit la création d'une centaine de nouveaux emplois,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider la vente à la société PARIS NORD (ou toute autre personne physique ou morale qui lui plaira de substituer) des parcelles de terrain ZH 258, ZH 263 et ZH 265, à un prix inférieur à l'estimation des Domaines, compte tenu de la création d'emplois envisagée,
- dire que la vente aura lieu moyennant un prix principal calculé sur la base de 16 € HT le m<sup>2</sup>, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA au taux en vigueur, ledit prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique,
- charger pour la ville de CREPY-EN-VALOIS Maîtres MALDERET, COLAS et FLEURY BOYER, notaires à CREPY-EN-VALOIS, de la rédaction de l'acte,
- préciser que les frais de géomètre, les frais d'acte notarié et tous autres frais afférents à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tout acte à intervenir et l'ensemble des pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire,
- dire que la recette sera inscrite au compte 7015 « Vente de terrain » du budget de la zone industrielle de CREPY-EN-VALOIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, par 30 voix pour et deux voix contre, les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : Réjane ESTIER**

RE/JP/CB

<b>15 - ETUDE POUR UNE ZPPAUP ET LA DELIMITATION D'UN SECTEUR SAUVEGARDE DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC</b>
--

Considérant la volonté de la Ville de Crépy-en-Valois de créer une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) pour son centre historique, ainsi que de délimiter un secteur sauvegardé pour protéger les éléments les plus remarquables de ce patrimoine,

Considérant qu'il convient dans un premier temps de confier, à un cabinet spécialisé :

D'une part la réalisation d'une étude préalable à la création de cette ZPPAUP afin que celle-ci puisse être présentée devant la commission régionale du patrimoine sauvegardé et soumise à enquête publique.

L'objet de la mission sera :

- de permettre d'identifier les enjeux patrimoniaux du territoire de Crépy-en-Valois et de fixer les objectifs à atteindre pour assurer la protection et la mise en valeur des quartiers, sites et espaces identifiés comme ayant un intérêt d'ordre esthétique, historique ou culturel,
- de mettre en œuvre, notamment par la rédaction de recommandations architecturales, les modalités d'une gestion raisonnée de la ville actuelle et future adaptée à la spécificité des lieux.

D'autre part l'étude préliminaire destinée à étudier la pertinence et délimiter un secteur sauvegardé, sur la base d'éléments préfigurant dans ses grandes lignes l'étude du plan de sauvegarde et de mise en valeur qui sera engagé après délimitation et création de ce secteur sauvegardé.

Une consultation unique en deux lots sera lancée pour l'attribution de ces études.

Considérant que ces études, dont le coût est évalué à 100.000 €, peuvent faire l'objet d'une subvention à hauteur de 50% par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC),

Le rapporteur propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la réalisation des études ci-dessus décrites pour la création d'une ZPPAUP et la délimitation d'un secteur sauvegardé,
- charger Monsieur le Maire de solliciter, auprès de la DRAC une subvention de 50.000 € pour aider au financement de ces études,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer toute pièce relative à l'exécution de cette délibération
- dire que la dépense sera inscrite au compte 13-824-1321- opération 629

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, par 24 pour et 8 abstentions, les propositions du rapporteur.

**Rapporteur : Jean Luc SALMON**

JP/GL/CB

#### **16 - AVENANT AU MARCHÉ D'ECLAIRAGE DU STADE D'HONNEUR**

Vu la délibération du 11 mai 2007 retenant la société ETDE pour l'exécution du marché d'éclairage du stade d'honneur de football, sis rue Henri Laroche,

Vu l'acte d'engagement du marché initial, conclu le 28 mai 2007, dont le montant est de 98.532,44 € HT, soit 117.844,79 € TTC,

Considérant que, pour répondre aux normes techniques imposées par la Fédération Française de Football (FFF) pour l'homologation du terrain, la rehausse de 4 mâts existants a été nécessaire,

Considérant que ces travaux supplémentaires, dont le montant total est de 10.764 € TTC, font l'objet d'un avenant, supérieur à 5% du montant du marché initial, à conclure avec le titulaire du marché,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 14/2007, avec la société ETDE, pour un montant de 10.764 € TTC,
- d'imputer cette dépense sur le compte 23-412-2315- opération 524

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, par 2 voix contre, 7 abstentions et 23 pour, les propositions du rapporteur.

#### **Liste des décisions prises depuis le conseil municipal du 13 juin 2008**

##### **29-2008 – ACTIVITES VOILE « EVEIL FORT MAHON » - STAGES ETE 2008**

Considérant que la ville développe une pratique du sport pour tous notamment en période estivale en organisant un stage de pratique sportive se déroulant dans la baie de Somme,

Un contrat d'activité est signé avec l'Ecole Française Voile « EVEILS » Centre Nautique à FORT-MAHON-PLAGE, afin de permettre à 15 jeunes de 11 à 14 ans de pratiquer la voile en Catamaran en étant encadrés par des éducateurs diplômés.

Le montant total, pour la période du 11 au 15 juillet 2008, est de 1 260,00 € le stage pour le groupe.

##### **30-2008 – ACTIVITES EPINAL STAGES ETE 2008**

Considérant que la ville développe une pratique du sport pour tous notamment en période estivale en organisant un stage de pratique sportive se déroulant au lac de Bouzey à Sanchez, un contrat de programmation d'activités est signé avec le camping club du Lac de Bouzey – SARL MANGIN LOISIRS, sise à SANCHEY (88390).

Le séjour a lieu du 14 au 18 juillet 2008 pour un montant de 1.537 € pour toutes les activités et pour toute la semaine.

### **31-2008 – FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE MISE EN SEPARATIF, QUARTIER GENDARMERIE, 1<sup>ère</sup> PHASE**

Considérant qu'il est nécessaire de financer les travaux de mise en séparatif – quartier gendarmerie – 1<sup>ère</sup> phase, soit rues Pasteur, Michelet et de la Sablonnière,  
Un prêt à taux 0 de 38.772 euros est contracté auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à Nanterre.

La durée de ce prêt est de 15 ans avec une première échéance en 2009.

### **32-2008 – MAINTENANCE ET GARANTIE DE MATERIEL D'IMPRESSION**

Considérant l'achat d'un copieur-scanner pour les services de la mairie et la nécessité d'en assurer la maintenance et la garantie, un contrat est signé avec la société BUROTEC, dont le siège est à Amiens.

La durée du contrat est de 5 ans, à compter du 23 juin 2008.

La redevance forfaitaire trimestrielle basée sur 7500 copies noir et blanc et 2500 copies couleur prévoit un prix unitaire de 0,0065 euros HT par copie monochrome et un prix unitaire de 0,065 euros HT par copie couleur. Le coût trimestriel est évalué à 211,25 euros HT (48,75 + 162,50).

### **33- 2008 - ACTIVITES Char à voile « Ozone » - STAGES ETE 2008**

Considérant que la ville développe une pratique du sport pour tous notamment en période estivale en organisant un stage de pratique sportive se déroulant dans la baie de Somme, un contrat d'activité est signé avec la SARL SBLC « Ozone » base Nautique à QUEND-PLAGE, afin de permettre à 15 jeunes de 11 à 14 ans de pratiquer le char à voile.

Le montant total, pour la période du 7 au 8 juillet 2008, est de 1 122,00 € pour le groupe.

### **34-2008 - ANIMATION D'EVENEMENTS : REMISE DES RECOMPENSES USC ET FETE DE FIN D'ANNEE DANS LE CADRE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Considérant que la ville souhaite animer deux manifestations : la remise des récompenses de l'Union Sportive Crépynoise (USC) et la fête de fin d'année scolaire dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Un contrat d'activité est signé avec M. David COHEN président de l'association « FASHION DJ » sise 15, avenue du président Kennedy 60800 Crépy-en-Valois, afin d'assurer l'animation de ces deux évènements.

Le montant total pour les deux prestations est de 580 €, déplacement et frais annexes compris.

### **35/2008 - CONTRAT DE RACCORDEMENT DE GAZ AU GROUPE SCOLAIRE RAMON**

Considérant la nécessité pour la commune de Crépy-en-Valois de réaliser un branchement d'alimentation en gaz pour son groupe scolaire Ramon, un contrat est signé avec GAZ DE France, sis à PARIS.

Le délai d'exécution des travaux est de 14 semaines à compter de la date de signature du contrat, soit un début de travaux pour octobre/novembre 2008.

Le coût du branchement est de 1.012, 00 € HT, soit, 1.067,66 € TTC (TVA à 5,5%).

### **36/2008-CONVENTION DE FORMATION AVEC L'INSTITUT DE LA PERFORMANCE PUBLIQUE (IPP)**

Considérant le souhait pour la ville de Crépy-en-Valois d'envoyer l'un de ses agents en formation sur le thème « Gérer les assurances des collectivités locales », une convention est signée avec l'Institut de la Performance Publique, sis à Paris.

La durée de la formation est de deux jours, soit les 13 et 14 novembre 2008.

Les frais s'élèvent à 1.035,00 € TTC.

### **37/2008 LOCATION DE JOURNAUX ELECTRONIQUES**

Considérant le souhait de la ville de Crépy-en-Valois de donner à ses administrés des informations d'ordre général, sous forme de tableaux d'affichage électroniques, à quatre endroits différents sur la commune, un contrat de location est signé avec la société FINANC'MANS, dont le siège social est au MANS.

La location est arrêtée pour une durée de 4 ans et prendra effet au jour fixé sur le contrat, soit du 10 avril 2008 au 10 janvier 2012. 4 panneaux sont installés pour un loyer trimestriel de 1.051,90 €, par panneau.

### **38/2008 - DIMINUTION DU TAUX D'INTERET DU PRET EVOLUTION**

Considérant la souscription d'un prêt Evolution par la ville, d'un montant total de 1.000.000 € auprès de la Société Générale, le 1<sup>er</sup> juin 2007,

Considérant le réaménagement de ce prêt en vue d'une diminution du taux d'intérêt, les nouvelles caractéristiques annulent et remplacent les précédentes.

Un avenant est conclu avec la Société Générale, PARIS La Défense.

La date de départ du réaménagement est le 31 décembre 2007, avec une première échéance le 31 décembre 2008 et une maturité au 31 décembre 2027.

L'amortissement annuel reste inchangé, le taux d'intérêt fixé à 3,65 % jusqu'à 2010.

#### **39/2008 - ANIMATION DE CREPY PLAGE : ACTIVITE D'ARBO-ESCALADE**

Considérant que la ville met en place pour l'été 2008, une plage sur le site du Château de Géresme et souhaite l'animer par une activité d'arbo-escalade dans le parc, un contrat d'activité est signé avec Mme Marie-Christine BEHLOULI gérante de la société LE PIED DANS L'ARBRE sise à BONNEUIL EN VALOIS, afin de permettre cette activité d'arbo-escalade.

Le montant de la prestation est de 3 960 € TTC, comprenant l'installation le dimanche 6 juillet, journées d'animation le lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h00. Démontage le vendredi 11 juillet 2008.

#### **40/2008 - ANIMATION MUSICALE LORS D'UNE MANIFESTATION**

Considérant que la ville souhaite organiser une animation musicale lors du congrès départemental des Anciens Marins qui se déroulera le 05 octobre 2008, un contrat est signé avec l'Harmonie de Béthisy St Pierre, 805 rue Pasteur, 60 320 BETHISY-ST-PIERRE, association représentée par son Président, Claude CADET.

Le montant de la prestation est de 200 €, transport compris, pour un défilé d'environ 1 km.

#### **41/2008- EMPRUNT DE REFINANCEMENT DE 4.001.424,33 €, emprunt nouveau de 1.000.000 € auprès de DEXIA CREDIT LOCAL**

Considérant la volonté de la ville de CREPY-EN-VALOIS d'optimiser la charge financière de sa dette,

Considérant que pour refinancer le capital restant de deux emprunts (n° MIN175063EUR001 et MON222336EUR001), il est opportun de recourir à un emprunt de refinancement d'un montant global de 4.001.424,33 € auquel s'ajoute un emprunt nouveau de 1.000.000 € auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, soit un emprunt de 5.001.424,33 €.

La durée du prêt est de 20 ans et la date d'effet est le 20 août 2008.

Les conditions financières sont les suivantes : taux fixe (4,24 %), puis taux indexé sur l'Euribor.

#### **42/2008- FINANCEMENT TRAVAUX : ZONE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE 2008 – PRET DE 460.000 € AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE.**

Considérant l'accord du conseil municipal pour un emprunt à hauteur de 460.000 € en recette d'investissement pour le financement des travaux 2008 (zone industrielle et commerciale), un prêt à taux fixe est contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie.

La nature de ce prêt est à échéances choisies dont le principe consiste à en avancer les deux premières par rapport à la date normale.

L'amortissement en 10 échéances constantes correspond à un prêt de 10 ans au taux de 3,71 %.

Le versement des fonds interviendra en une seule fois le 25 octobre 2008 et le remboursement du capital et des intérêts s'effectuera au 25 avril de chaque année.

#### **43/2008 - FINANCEMENT TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2008 – BUDGET ASSAINISSEMENT – PRET DE 217.400 € AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE**

Considérant l'accord du conseil municipal pour un emprunt à hauteur de 217.400 € pour le financement des travaux d'assainissement 2008, notamment le chemin de la Terrière, l'avenue Sadi Carnot et la rue Ratisbonne, un prêt à taux fixe est contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie.

La nature de ce prêt est à échéances choisies dont le principe consiste à en avancer les deux premières par rapport à la date normale.

L'amortissement en 25 échéances constantes correspond à un prêt de 25 ans au taux de 4,48 %.

Le versement des fonds interviendra en une seule fois le 25 octobre 2008 et le remboursement du capital et des intérêts s'effectuera au 25 avril de chaque année.

#### **44/2008 - LECTURE DE CONTES A LA BIBLIOTHEQUE**

Considérant le souhait de la bibliothèque municipale d'organiser une animation autour de la lecture de contes et l'engagement de la l'association « Au fil des mots, un conte », un contrat est signé avec la production « Au fil des mots, un conte », sise à Glaignes, association représentée par Marie-Renée TULOUP.

Le montant de la prestation est de 300 €, transport compris, pour une heure de conte, le samedi 11 octobre 2008.

## VŒU PRESENTE PAR LES ELUS DE LA LISTE « CREPY AUTREMENT »

*La Poste est en danger. La dégradation du service public se poursuit depuis plusieurs années, marquée par le manque de personnels dans les quartiers populaires des villes et la fermeture de bureaux ruraux, ainsi que la transformation du service financier de La Poste en banque postale avec la banalisation du livret A.*

*Le gouvernement a maintenant l'intention de privatiser La Poste en en faisant une société anonyme dont le capital sera introduit en bourse.*

*Cette réforme sonnerait le glas du service public postal, c'est-à-dire de l'un des services publics essentiels à l'exercice réel des droits des citoyens, en l'occurrence du droit à la communication. Le conseil municipal de Crépy-en-Valois exprime clairement son opposition à ce projet, car il veut que ce droit fondamental puisse continuer à s'exercer avec des garanties qu'une gestion privée ne peut apporter.*

*C'est pourquoi le conseil municipal de Crépy-en-Valois demande :*

- De ne pas sacrifier davantage la présence des bureaux de poste dans les zones rurales et les quartiers populaires, partout où l'activité de La Poste ne peut dégager une rentabilité importante.*
- D'améliorer les conditions de distribution du courrier et d'accueil des usagers, et non de les moduler en fonction de l'intérêt financier des zones couvertes.*
- De garantir le prix unique du timbre, de pérenniser la distribution six jours sur sept, supérieure aux obligations européennes.*
- De permettre aux foyers les plus modestes de trouver encore un partenaire bancaire au sein de La Poste, attentif à leur situation.*

*La privatisation de La Poste ne va pas améliorer la qualité du service rendu, mais au contraire la dégrader et rendre celui-ci beaucoup plus inégalitaire.*

*Le conseil municipal de Crépy-en-Valois s'oppose donc vigoureusement à cette privatisation.*

*Il demande que le gouvernement ouvre un grand débat public sur les missions de La Poste et sur l'amélioration du service rendu en réponse aux besoins de la population, ainsi que sur les nouvelles formes de gestion qui permettront de démocratiser les services publics en impliquant davantage les représentants des usagers, des salariés et des élus qui doivent pouvoir décider de l'avenir de La Poste par un référendum.*

Sur proposition du Maire, la mise au vote du vœu est préalablement soumise au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal rejette la mise au vote par 24 voix contre, 7 pour et 1 abstention.

La séance est levée à 23 h 20.

Le Maire,  
Arnaud FOUBERT